



Conseil national  
de l'information statistique

## Mandat

### **Groupe technique sur les statistiques bancaires par « lignes de métiers »**

En conclusion de ses travaux, le Groupe de Travail sur les « Statistiques des Groupes financiers », présidé par Gilles de Margerie, avait recommandé que se poursuivent les réflexions pour parvenir à une meilleure appréhension des diverses branches d'activité ou « lignes de métiers » de ces Groupes. Il était en effet apparu que la statistique publique, contrainte par la partition induite par le dispositif réglementaire (banques, assurance, marchés), ne permettait pas actuellement de répondre pleinement à un besoin d'informations à un niveau fin. D'autre part les informations publiées par les Groupes reposent sur des décompositions par activités hétérogènes. Au demeurant, ces publications ne concernent que les groupes cotés, ce qui restreint le champ d'information, même s'il convient d'observer que l'activité des principaux groupes bancaires français représente une part nettement prédominante de celle de l'ensemble des établissements de crédit et peut donc constituer une base statistique intéressante.

Le Groupe de Travail a considéré que cette imperfection pouvait poser problème dans la mesure où elle empêchait de mesurer les performances de ces activités prises séparément. Le groupe de travail prend acte des responsabilités particulières de la Banque de France et de l'Autorité de contrôle prudentiel, qui lui ont été confiées par la législation européenne et française, dans le domaine de la stabilité financière comme de la surveillance prudentielle. Cela étant, il souhaite qu'à des fins d'analyse statistique, soit entreprise une analyse pouvant tout d'abord conduire à une typologie/définition des différents métiers qui soit applicable à l'ensemble des acteurs et une exploration, tenant compte des contraintes de secret professionnel que le législateur a prévues en la matière, des données dont disposent l'INSEE et la Banque de France ainsi que celles publiées par les groupes, en collaboration avec des représentants des organismes professionnels.

Pour faire suite à ces recommandations, la Commission « Système financier et financement de l'économie » a décidé de constituer un Groupe Technique dont les objectifs seront de :

- proposer une définition des activités (ou lignes de métiers) des groupes financiers et mixtes pour lesquelles il serait utile et envisageable de construire des statistiques homogènes, en examinant s'il sera possible, en pratique, d'ignorer les particularités en termes d'organisation et de reporting des établissements ou groupes concernés ou bien d'en tenir compte au moins partiellement afin de rendre la collecte de données praticable sans délais ou coûts excessifs. Il s'agira aussi d'apprécier jusqu'à quel niveau il serait souhaitable de décomposer l'activité d'une entité pour en obtenir une analyse cohérente.
- réfléchir à la problématique des données sur base consolidée (groupes bancaires) versus sur base sociale (établissements de crédit), en recherchant, le cas échéant par ligne de métier, les solutions les plus pertinentes au regard de l'objectif recherché et celles dont la mise en œuvre est la plus aisée afin d'aboutir à des résultats dans des délais acceptables,
- proposer une liste des informations souhaitées pour chaque activité afin que celles-ci puissent être analysées séparément. La nature des informations demandées sera déterminée par le groupe de travail en tenant compte des objectifs recherchés comme des contraintes d'ordre juridique qui pourront en limiter la disponibilité ; seront notamment recherchés des éléments d'appréciation sur la rentabilité et les risques par lignes de métiers.

- identifier les sources qui pourraient être mobilisées pour tenter de répondre aux objectifs retenus. Et dans la mesure où ces sources se révéleraient trop insuffisantes, explorer les possibilités de collecte d'informations complémentaires.
- définir quel serait le niveau nécessaire d'agrégation entre groupes des statistiques susceptibles d'être obtenues pour respecter les contraintes de confidentialité. On se demandera si ces statistiques doivent rester à un niveau macroéconomique ou si l'on peut envisager, par exemple, leur partition en groupes homogènes d'établissements et lesquels; ou encore s'il est possible de construire des indicateurs de dispersion de ces informations entre établissements.

Parce que la définition des activités des banques finalement retenue sera susceptible de s'éloigner de la nomenclature d'activité actuellement en vigueur (division 64 de la NAF rév.2 -activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraites-), les travaux du groupe de travail pourraient également aboutir à la proposition d'une nomenclature d'activité plus adaptée. Cette nomenclature pourrait être présentée au niveau international.

### **Composition et fonctionnement du Groupe Technique**

Le Groupe Technique serait composé, sous réserve naturellement de leur accord, de représentants de l'INSEE, de la Banque de France, des autorités prudentielles, ainsi que des associations professionnelles qui souhaitent participer à ses travaux. Le groupe consultera, à sa convenance, les personnes qui pourraient l'aider à préciser sa démarche ou des sources d'informations pertinentes. Notamment des analystes financiers ou chercheurs qui disposent d'une expertise sur ce domaine, et des représentants des associations de salariés.

### **Calendrier**

Le Groupe Technique débutera ses travaux en septembre 2011. Il présentera un projet de rapport à la Commission compétente du CNIS lors de sa réunion prévue au printemps 2012.